



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 28 septembre 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 septembre 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, David Frau, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Basiliu Moretti, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Dominique Carlotti à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt à David Frau, Camille Bernard à Annie Sichi, Jean-Pierre Sollacaro à Pierre Pugliesi, Marie-Noëlle Nadal à Basiliu Moretti, Jean-François Luccioni à Jacques Billard, Isabelle Falchi à Aurélia Massei, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Emmanuelle Villanova à Annie Costa-Nivaggioli, Alain Nicolai à Stéphane Sbraggia, Marie-Françoise Gaffory Fau à Christian Bacci, Pierre-Laurent Audisio à Stéphane Vannucci, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Aresu, Marine Schinto à Laurent Marcangeli, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

**Etaient absents :**

Isabelle Jeanne, Philippe Kervella, Paul Mancini, Alexandre Farina

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Aurélia Massei, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200928-2020\_232-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2020

Affichage : 02/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

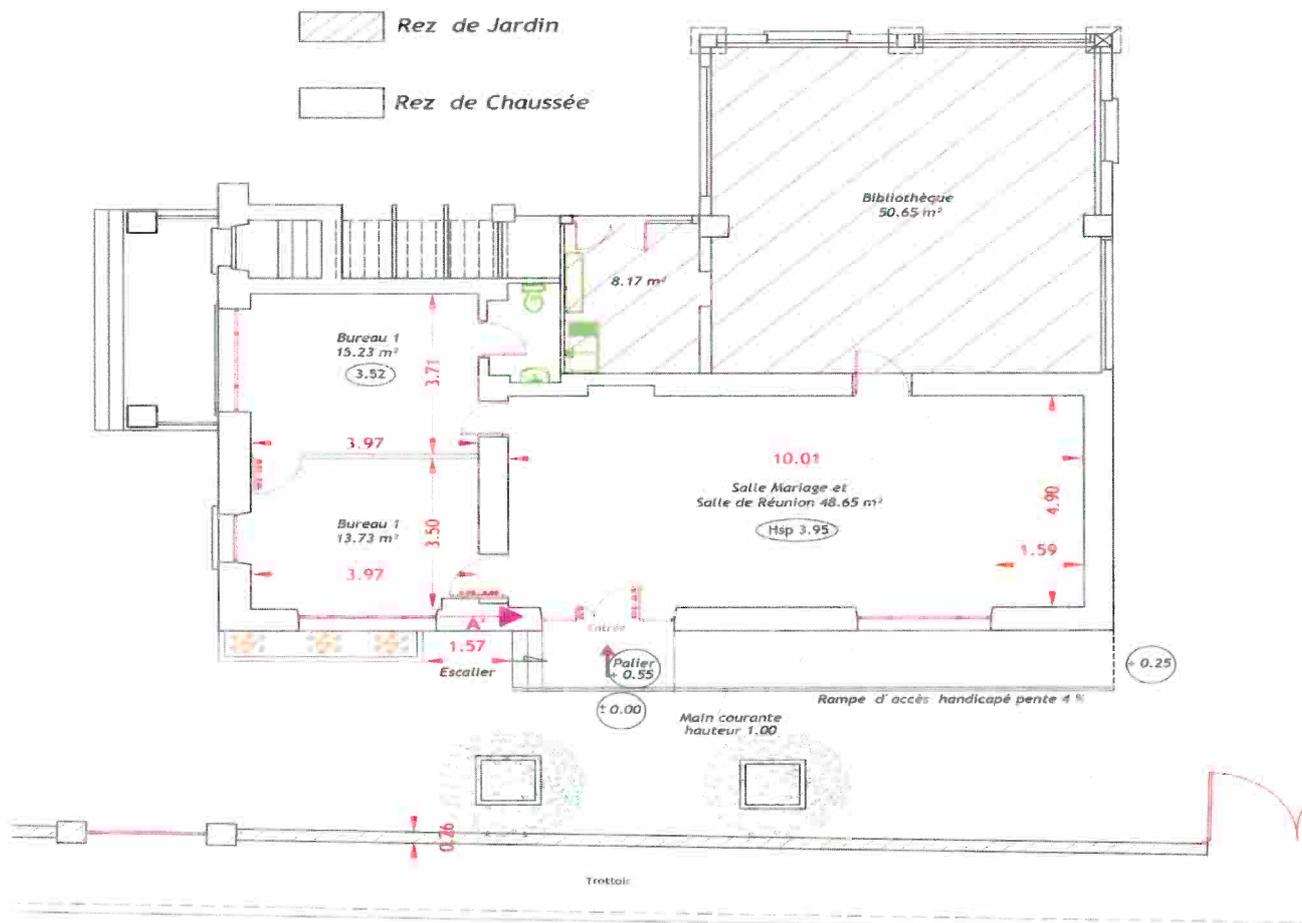


**Séance du lundi 28 septembre 2020**  
**Délibération N° 2020/232**  
**Rénovation partielle des locaux de la Maison des Services**  
**Publics de Mezzavia**

## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio envisage une rénovation partielle des locaux du rez-de chaussée et rez-de-jardin pour l'année 2020. L'étage n'est pas concerné par cette phase de travaux.

### 1. Etat des lieux



La Maison des Services Publics de Mezzavia est composée des locaux suivants :

#### Au rez-de-jardin :

- Une salle servant de bibliothèque
- Un local cuisine non accessible au public

#### Au rez-de-chaussée :

- Une entrée avec 2 bureaux pour l'état civil dont un bureau avec toilettes
- Une pièce principale pouvant servir de salle de mariage / salle de réunion

#### A l'étage :

- Une cuisine
- Deux bureaux
- Un sanitaire
- Un vestiaire

Les problèmes relevés sont les suivants :

- Absence de climatisation dans un bâtiment peu isolé → forte élévation de température en été nécessitant des horaires de travail spécifiques. L'accueil d'un effectif important au niveau de la salle principal et de la bibliothèque est de ce fait difficile.
- Sol glissant dans l'ensemble dans les zones d'accueil du public, notamment au niveau de l'état civil.
- Infiltrations d'eau au niveau de la bibliothèque avec dégradation importante du faux-plafond.
- Présence d'un ancien faux-plafond en bois non déposé fortement endommagé du fait des infiltrations et des insectes.



## 2. Projet et interventions envisagées

Les travaux envisagés dans cette phase de travaux sont les suivants :

- Installation de 4 appareils de climatisation réversibles type split systèmes,
- Reprise des étanchéités,
- Dépose du faux-plafond existant et des morceaux de faux-plafond ancien fortement dégradé,
- Traitement anti-insectes,
- Remplacement de l'ensemble des dalles de faux-plafond de la bibliothèque, pose d'une isolation,

- Pose d'une résine de sol antidérapante dans les locaux du rez-de-chaussée.

❖ **Coût de l'opération :**

Les différentes interventions évoquées et chiffrées par les entreprises représentent le budget ci-dessous :

- Travaux de démolition: **2.000 euros HT.**
- Travaux de faux-plafonds : **10.000 euros HT.**
- Travaux d'étanchéité : **5.000 euros HT.**
- Travaux de revêtement de sol : **12.000 euros HT.**
- Travaux de climatisation : **15.000 euros HT.**
- Travaux d'électricité : **3.000 euros HT**
- Travaux de traitement anti-nuisibles : **2.000 euros HT**
- Travaux d'aménagements divers : **2.000 euros HT.**

Soit un montant total de : **51.000 euros HT (cinquante et un mille euros HT).**

❖ **Proposition de plan de financement si accepté, au titre de la dotation quinquennale :**

	Montant de l'opération HT	% de participation
<b>Ville d'Ajaccio</b>	30 600€	60%
<b>Collectivité de Corse</b>	20 400€	40%
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>51 000 €</b>	<b>100%</b>

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'approuver le programme de travaux de rénovation partielle des locaux de la Maison des Services Publics de Mezzavia pour un montant de 51 000 € HT;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
<b>Ville d'Ajaccio</b>	30 600€	60%
<b>Collectivité de Corse</b>	20 400€	40%
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>51 000 €</b>	<b>100%</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Où l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué**  
**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
 Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 septembre 2020,

APPROUVE

le programme de travaux de rénovation partielle des locaux de la Maison des Services Publics de Mezzavia pour un montant de 51 000 € HT;

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	30 600€	60%
Collectivité de Corse	20 400€	40%
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>51 000 €</b>	<b>100%</b>

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
  
**LE MAIRE**  
Laurent MARCANGELI